



HAL
open science

Anthroponymie et désignation ethnique des Caromemphites de Borsippa

Bruno Gombert, Damien Agut-Labordère

► **To cite this version:**

Bruno Gombert, Damien Agut-Labordère. Anthroponymie et désignation ethnique des Caromemphites de Borsippa. Philippe Clancier; Julien Monerie. L’empreinte des empires au Proche-Orient ancien : Volume d’hommage offert à Francis Joannès, 3, Archaeopress, pp.252-264, 2023, Études Mésopotamiennes – Mesopotamian Studies, 9781803274331. <10.32028/9781803274331>. <hal-04199074>

HAL Id: hal-04199074

<https://hal.science/hal-04199074v1>

Submitted on 13 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved

Anthroponymie et désignation ethnique des Caromemphites de Borsippa

Bruno Gombert* & Damien Agut-Labordère**

Résumé

Découvert par W. Eilers, puis complété par R. Zadok et C. Waerzeggers, un dossier des textes babyloniens documente l'installation à Borsippa d'une communauté carienne amenée d'Égypte sous le règne de Cambyse. Jusqu'au milieu du règne de Darius I^{er}, l'entretien de ses membres fut confié à des familles de notables de la ville de Babylonie septentrionale. L'identité plurielle de ces Cariens d'Égypte, parfois appelés Caromemphites, transparait dans la double « désignation ethnique » que leur attribuèrent les scribes babyloniens : ils sont qualifiés à la fois de Cariens (*karsāya*) et d'Égyptiens (*miširāya*). Les progrès récents dans l'anthroponymie, carienne notamment, permettent d'éclairer la logique qui présida au choix de ces ethnonymes : les scribes babyloniens auraient usé dans la désignation *miširāya* pour se conformer à la désignation administrative de ces populations ; parallèlement, ils auraient employé *karsāya* pour rendre compte de l'origine ethnolinguistique des individus du groupe, dans le cadre des échanges interpersonnels.

Abstract

A group of Babylonian texts highlighted by W. Eilers, and completed by R. Zadok and C. Waerzeggers, documents the settlement in Borsippa of a Carian community brought from Egypt during the reign of Cambyses. Until the middle of the reign of Darius I, the care of its members was assigned to important families of the northern Babylonia city. The plural identity of these Carians from Egypt, sometimes called Caromemphites, is apparent in the dual "ethnic labelling" attributed to them by Babylonian scribes: they are described alternately as Carians (*karsāya*) and Egyptians (*miširāya*). Recent progress in anthroponymy, in particular Carian one, makes it possible to wonder about the logic which led to the choice of these ethnonyms: the Babylonian scribes would have used *miširāya* to conform to the administrative designation of these populations. Besides this, *karsāya* would have related to for the ethnolinguistic origin of the individuals, in the context of interpersonal exchanges.

Introduction

En 2020, à l'occasion de la publication du volume *Achemenet. Vingt après. Études offertes à Pierre Briant à l'occasion des vingt ans du Programme Achemenet*, Francis Joannès publiait un article plein d'ingéniosité détaillant la manière dont l'invasion de l'Égypte par Cambyse était venue bouleverser la situation sociale et économique en Babylonie¹. Parmi ces transformations se trouve l'installation de populations déportées, notamment des Cariens installés à Borsippa, dont il sera question ici.

Bien avant de franchir le Sinaï pour rejoindre la Babylonie, les Cariens s'étaient d'abord installés en Égypte où ils avaient fait souche, donnant à la communauté des Cariens « égyptotes »² des traits qui les différenciaient de leurs homologues d'Asie Mineure. L'arrivée de groupes de Cariens en Égypte est signalée par Hérodote (II, 152) mais aussi par Diodore (I, 66, 8-12)³ ; Ioniens et Cariens sont les « hommes de bronze » enrôlés par Psammétique I^{er} (664-610 av. J.-C.) pour renverser les roitelets égyptiens qui faisaient obstacle à son hégémonie⁴. Toujours selon Hérodote (II, 154) et Diodore (I, 67, 1), les Cariens furent d'abord installés dans deux sites appelés « Les-Camps » (Στρατόπεδα) dont la localisation précise reste sujette à discussion, avant de

* Programme Achemenet, Laboratoire ArScAn, Nanterre.

** CNRS, Laboratoire ArScAn, Nanterre.

¹ JOANNÈS 2021.

² Pour reprendre l'adjectif forgé par Jean Yoyotte qu'il applique aux Grecs définitivement installés en Égypte sous les Saïtes (YOYOTTE 2013, p. 512, 558).

³ VITTMANN 2003, p. 155-179.

⁴ Polyen (7, 3 = *FGrHist* 665 F 200) mentionne la présence d'un Carien nommé Pigrès dans l'entourage de Psammétique I^{er} lors de la bataille qui opposa le roi égyptien et Tantamani devant Memphis.

rejoindre Memphis sous le règne d'Amasis (570-569 av. J.-C.)⁵ où ils vivaient au sein d'un quartier dédié⁶. L'implantation des Cariens dans la région memphite est également attestée par près de 170 inscriptions funéraires et votives provenant, pour certaines, du plateau de Saqqarah. Par ailleurs, l'analyse méticuleuse de ces textes a permis de montrer qu'une partie significative de ces personnes provenaient des plaines de Mylasa et Karaova⁷. La situation des Cariens en Égypte se voit résumée dans le fameux passage d'Hérodote (II, 61) décrivant les grandes fêtes d'Isis à Bousiris :

Après le sacrifice, ai-je dit, tous se meurtrissent de coups, hommes et femmes qui se trouvent là par dizaines de mille. En l'honneur de quel dieu ? Il ne m'est pas permis de le dire. Les Cariens qui habitent l'Égypte (Καρῶν εἰσι ἐν Αἰγύπτῳ οἰκέοντες) vont encore plus loin, car ils se taillaient le front avec leurs poignards ; ce qui montre bien qu'ils sont des étrangers et non des Égyptiens (ξεῖνοι καὶ οὐκ Αἰγύπτιοι).

Ainsi, bien qu'ils soient perçus comme des allogènes (ξεῖνοι), les Cariens « qui habitent l'Égypte », participent aux cultes égyptiens d'une manière qui laisse peu de doute quant à leur ferveur⁸. Pareille adhésion aux croyances égyptiennes se retrouve dans le domaine funéraire. C'est, en effet, le désir de disposer d'une « belle sépulture », au sens égyptien du terme, qui explique en grande partie la richesse de l'épigraphie carienne en Égypte. À ce sujet, Jean Yoyotte note que :

Les programmes iconographiques [des monuments funéraires cariens] sont plus riches et développés que ceux des stèles faites pour des Égyptiens de souche. Les images aussi bien que les textes illustrent concrètement un remarquable phénomène d'acculturation et d'intégration dans la mégapole cosmopolite qu'était devenue la capitale de l'Égypte au temps des rois saïtes et des rois perses⁹.

Cette participation à la culture égyptienne s'étend au domaine politique. L'invasion de l'Égypte par Cambyse donne l'occasion aux Cariens de manifester leur attachement à la dynastie saïte :

Quand les Perses, après avoir traversé le désert, se furent établis à proximité des Égyptiens afin de leur livrer bataille, les mercenaires de Psamménite, des Grecs et des Cariens qui ne pardonnaient pas à Phanès d'avoir introduit l'étranger en Égypte, imaginèrent cette vengeance atroce¹⁰.

La « vengeance atroce » rapportée par Hérodote consiste en l'égorgeage des enfants du traître Phanès qui, après avoir déserté les rangs de l'armée égyptienne, avait rejoint ceux des Perses et les avait conduits à travers le Sinaï jusqu'au Delta oriental. À cette mise à mort s'ajouta un acte de quasi-anthropophagie avec la consommation par les « alliés » (ἐπίκουροι) des Saïtes d'un mélange du sang tiré des malheureuses victimes et de vin.

La singularité religieuse, mais aussi politique, des Cariens d'Égypte fut telle qu'elle conduisit à la création de l'ethnonyme égyptien *Grmnfi* (« caromemphite »), attesté dans une liste de peuples gravée dans le temple de Kom Ombo (dont la construction remonte au milieu du II^e s. av. J.-C. mais avec de nombreuses modifications apportées à l'époque romaine)¹¹.

⁵ Voir l'importante mise au point proposée par LECLÈRE *et al.* 2014.

⁶ Aristagoras (de Milet ?) cité par Étienne de Byzance, *FGrH* 608 F 9.

⁷ DESCAT 2008 ; R. Descat, « La Carie, la mer et l'Égypte à l'époque archaïque » (séminaire d'archéologie de l'IFEA, 10/01/2010) dont O. Mariaud (2013) cite ou résume certaines analyses ; DE HOZ BRAVO 2010 ; DESCAT 2019.

⁸ Voir COULON 2010, p. 313-316.

⁹ YOYOTTE 2013, p. 554-555. Par ailleurs, MCANNALLY 2016 constitue une étude très complète du phénomène d'acculturation des Cariens d'Égypte.

¹⁰ Hérodote, III, 11, 1.

¹¹ Selon une hypothèse proposée par Jean Yoyotte et rapportée par Olivier Masson (1975, p. 412-413).

Il revient à Wilhelm Eilers d'avoir montré que le radical *kars-*, dont procède l'ethnonyme égyptiens *Krs* (Esna IV, 3), renvoyait, en réalité, à des Cariens¹². Une partie de sa démonstration repose sur le rapprochement du toponyme ^{kur}*kar-sa-a-a*, attesté dans la version akkadienne de la charte de fondation du Palais de Darius à Suse (*DSf*, ll. 33-34) avec l'ethnique ^{lu}*kar-sa-a-a*, présent dans BRM 1 71, un reçu provenant de Borsippa daté de l'an 7 de Darius I^{er}¹³. C'est en parvenant à démontrer que le nom du bénéficiaire de ce dernier, ^{lu}*uk-šu*, correspondait au nom carien ^{lu}*ξης*¹⁴, que W. Eilers réussit à résoudre le problème posé par le radical *kars-* et, du même coup, à identifier la présence d'un Carien vivant à Borsippa sous le règne de Darius I^{er}. Quelques années après cette première avancée, il parvint à repérer un second texte mentionnant un Carien-*karsa* provenant, là encore, de Borsippa, et daté, cette fois-ci, de l'an 2 de Darius I^{er}¹⁵. Constatant qu'il s'agissait, de nouveau, d'un reçu en faveur d'un Carien, il supposa que les deux documents étaient liés par une même réalité institutionnelle sans pouvoir, cependant, déterminer la nature de celle-ci¹⁶. En 1997, F. Joannès se pencha à son tour sur les deux textes, émettant l'hypothèse qu'ils formaient un dossier documentant la présence d'un groupe de Cariens à Borsippa, déplacés pour des raisons militaires¹⁷. Cette idée se vit d'ailleurs largement confirmée par la découverte et la publication, au début des années 2000, de nouveaux textes appartenant au dossier par R. Zadok et C. Waerzeggers¹⁸. Aux deux textes identifiés par W. Eilers, C. Waerzeggers est parvenue à ajouter douze autres documents conservés au British Museum, constituant ainsi un corpus suffisant pour éclairer la nature de la communauté carienne qui vivait à Borsippa sous Cambyse et durant la première moitié du règne de Darius I^{er}¹⁹. Le dossier nous apprend également que le système qui permettait l'entretien des familles cariennes, imposé par la Couronne achéménide²⁰, s'appuyait sur les institutions locales, celles de l'Ezida notamment²¹. Les notables de Borsippa exerçant des fonctions prébendaires au sein du sanctuaire étaient chargés de pourvoir en rations des Cariens qui avaient été installés en Babylonie. Chaque famille de Cariens recevait ainsi de la famille babylonienne dont elle dépendait des produits alimentaires, plutôt variés et luxueux²², et peut-être même un hébergement²³.

¹² EILERS 1935 puis EILERS 1940.

¹³ EILERS 1935, p. 207.

¹⁴ EILERS 1935, p. 217 ; EILERS 1940, p. 192 ; ADIEGO 2007, p. 379-380.

¹⁵ EILERS 1940, p. 198-200.

¹⁶ *Ibid.*, p. 198.

¹⁷ JOANNÈS 1997.

¹⁸ L'article de R. Zadok (2005) précède d'un an celui de C. Waerzeggers (2006). WAERZEGGERS 2006, p. 22 précise la position respective des deux articles dans une note ainsi rédigée : « Since this article went to press, R. Zadok has used source of the tablets published here in a paper. (...) The reader is referred to this paper for a study of the socio-linguistic and onomastic aspects of the Carian dossier ».

¹⁹ L'ensemble du dossier compte seize textes dont les références ont été rassemblées et présentées dans un tableau synoptique par SIMON 2016, p. 280 (l'auteur cite dix-huit textes, mais la liste qu'il établit comporte deux doublons : Zadok I (= BRM 1 71) et VAT 5499 (= VS 6 123). Au total, quatorze textes sont publiés dans l'article de C. Waerzeggers. Deux avaient été publiés sous formes de copies manuscrites au début du XX^e siècle (BRM 1 71 et VS 6 123), dix textes avaient été publiés un an plus tôt par R. Zadok : BM 26568, BM 26612, BM 26659, BM 26756, BM 29104, BM 29107, BM 29488, BM 94832, BM 102030, BM 102277. Deux textes étaient encore inédits : BM 27789 et BM 82682 (le premier était cité par R. Zadok). Deux autres textes inédits publiés R. Zadok ne sont pas mentionnés par C. Waerzeggers : BM 96326 et BM 109365 (le premier est publié dans sa monographie sur les prébendiers de l'Ezida, WAERZEGGERS 2010, n° 80).

²⁰ Les traces de l'implication de la Couronne achéménide dans la mise en place du système sont en réalité très minces. Seule la présence d'un officier royal (*ša rēš šarri*) en BM 102277 témoigne d'une implication directe de la Couronne auprès de la communauté caromemphite, et l'interprétation du texte est problématique (WAERZEGGERS 2006, p. 2 et p. 20-21). C'est la chronologie du dossier qui lie plus factuellement ce dernier à la politique royale, le premier texte le composant ayant été rédigé immédiatement après le retour de Cambyse de sa campagne égyptienne.

²¹ Plusieurs éléments de vocabulaire des textes du dossier évoquent l'organisation des services de prébendes de l'Ezida, notamment la mention d'un responsable (*šāpiru*) des presseurs d'huile (BM 26568). Plus indirectement, la décurie (*ešerti*) qui semble avoir servi pour organiser le système d'entretien des Cariens (BRM 1 71) était, à Borsippa, l'unité de base pour l'imposition et l'obligation de service des prébendiers et était calquée, dans une certaine mesure, sur l'organisation du service de prébende (WAERZEGGERS 2010, p. 58-59, 349-353). Enfin, plusieurs liens prosopographiques du dossier rattachent les protagonistes aux services de prébende de l'Ezida (WAERZEGGERS 2006, p. 6).

²² Les rations standardisées fournies aux Caromemphites sont détaillées dans plusieurs textes (BM 26612, BM 26756, BM 29104, BM 29107, BM 29488, BM 82682, BM 94832, BM 109365, BRM 1 71, VS 6 123) : de la viande de mouton, souvent remplacée par un paiement en argent (BM 29107, BM 29488, BM 82682, BRM 1 71, VS 6 123), de la farine, de l'huile, du sel, des graines de cresson (*sahlā*), de la bière de bonne qualité et parfois du *hunzu* (BM 94832, BRM 1 71), que W. Eilers (1940, p. 192) propose d'identifier à du vinaigre. C. Waerzeggers (2006, p. 6-7) souligne le luxe et la variété des produits fournis, par rapport aux rations des travailleurs et des esclaves.

²³ BM 26659 précise que les Caromemphites résidaient « dans la maison » d'un citoyen de Borsippa (voir *infra*).

L'hypothèse selon laquelle les *karsāya* auraient été des Cariens d'Égypte²⁴, déportés par les Perses à l'issue de l'invasion de Cambyse, est renforcée par le fait que les mêmes individus attestés à Borsippa puissent être tour à tour qualifiés de *karsāya* (« Cariens ») ou de *miširāya* (« Égyptiens »)²⁵. L'ethnonyme *bannešāya*²⁶, régulièrement employé dans la documentation néo-babylonienne et achéménide (et, à une occasion, dans ce dossier²⁷) doit alors être considéré comme réservé aux Cariens d'Asie Mineure. L'usage d'une double désignation ethnique pour les mêmes individus pose évidemment question. Faut-il y voir autre chose que le fruit du hasard du calame des scribes borsippéens ? Ou supposer que celui-ci est sous-tendu par une logique qu'il faudrait tirer au clair ?

La notion de « désignation ethnique » (*ethnic labelling*) est empruntée à une étude réalisée par M. Stolper et W. Henkelman, publiée en 2009²⁸. Les auteurs y abordent la manière dont les différentes populations de l'Empire achéménide étaient classés par l'administration achéménide en fonction de leur origine géographique ou du groupe ethnolinguistique auquel elles appartenaient. Étudier les désignations ethniques revient donc à questionner la manière dont l'administration perse catégorisait les peuples²⁹. Comment, alors, justifier le recours à au moins deux ethnonymes différents pour administrer cette population ?

L'anthroponomie des Cariens de Borsippa

L'hypothèse la plus simple consisterait à supposer l'existence de deux groupes bien distincts : les *miširāya* d'un côté et les *karsāya* de l'autre. Afin d'éprouver celle-ci, il faut examiner s'il existe une cohérence entre les désignations ethniques employées par les scribes babyloniens et l'origine ethnique des anthroponymes.

État actuel des connaissances

Depuis le travail pionnier de Ran Zadok³⁰, Ignasi Adiego et, plus récemment, Zsolt Simon et Laura Dees³¹ ne cessent d'affiner notre connaissance de l'origine ethnolinguistique des anthroponymes mentionnés dans le dossier. Le tableau ci-dessous résume l'état actuel des hypothèses :

²⁴ WAERZEGGERS 2006, p. 4 ; MONERIE 2012, p. 356 ; PEARCE & WUNSCH 2014, p. 11. L'usage de l'ethnonyme *karsāya* est circonscrit à quelques versions babyloniennes d'inscriptions royales achéménides (cf. SCHMITT 1976/1980 : *DNa* § 3, *DSe* § 4, *DSf* § 9, *DNe* 30) et, pour la documentation économique et légales, aux seuls textes de ce dossier. À noter que dans les versions babyloniennes des inscriptions achéménides, *karsāya* est davantage compris comme un synonyme de *bannešāya* (WAERZEGGERS 2006, p. 3 ; SIMON 2016, p. 795).

²⁵ Cet ethnonyme est couramment employé dans la documentation cunéiforme, notamment celle produite en Babylonie entre la fin du VII^e s. et le IV^e s. av. J.-C. Pour les occurrences de *miširāya* et plus généralement sur la présence d'Égyptiens dans la documentation cunéiforme d'époque néo-babylonienne et achéménide, voir HACKL & JURSA 2015.

²⁶ L'ethnonyme est notamment attesté dans les listes de rations du palais de Nabuchodonosor II où des Cariens sont mentionnés parmi des prisonniers de guerre (WEIDNER 1936) ; ainsi que dans le petit dossier du « village des Cariens » (*Ālu ša Bannešāyi*) situé dans les environs de Nippur (OECT 10 362, 401 à 406 et ROMCT 2 27).

²⁷ BM 29107 (voir *infra*). S'il est possible, comme l'a proposé C. Waerzeggers (2006, p. 3-4), que *bannešāya* ait été employé en alternative à *karsāya*, par un scribe souhaitant démontrer sa richesse lexicale, notre compréhension du texte dans lequel il apparaît nous conduit à considérer qu'il aurait plus vraisemblablement servi à désigner un Carien d'Asie Mineure présent lors de la transaction (cette possibilité est également évoquée par C. Waerzeggers). Aussi, dans le cadre de cette étude, nous n'avons pas considéré *bannešāya* comme faisant partie des ethnonymes employés pour désigner les membres de la communauté caromemphite au même titre que *karsāya* et *miširāya*.

²⁸ HENKELMAN & STOLPER 2009, p. 271-329.

²⁹ « Such ethnic labelling served administrative purposes, but may also have expressed some recognition of social and legal status. » (HENKELMAN, & STOLPER 2009, p. 271).

³⁰ ZADOK 2005, p. 81-84.

³¹ L'ouvrage d'I. Adiego (2007) sur la langue carienne, quoi que n'abordant que très marginalement les anthroponymes mentionnés dans les textes de Borsippa, est indispensable pour comprendre la structure des noms cariens et a largement permis que les études postérieures soient conduites. Les articles de Z. Simon (2016) et de L. Dees (2021) sont exclusivement consacrés aux anthroponymes du dossier.

Anthroponymes ³²	Transcription	ZADOK 2005	SIMON 2016	DEES 2021	Identification adoptée	Références
[...]akka	[¹ x x x]- ⁷ x ⁷ -ak-ka	-	-	-	Incertain	BM 94832
Ahpian	¹ ah-pi-a-an	Car. ³³	Ég. (?) ³⁴	-	Incertain ³⁵	BM 102277
Akta-timasu	¹ ak-ta-ti-ma-su	Car. (?) ³⁶	Car. ³⁷	Car.* ³⁸	Car.	BM 29104
Ammar-x-Esu(?)	¹ am-mar- ⁷ x ⁷ -is ² -su	Ég. ³⁹	Ég. ⁴⁰	Car. (?) ⁴¹	Incertain ⁴²	BM 102277
Babāja	¹ ba-ba-a-a	-	ind. ⁴³	-	Ouest sém. ⁴⁴	BM 102277
Hanana	¹ ha-na-na	Ouest sém. ⁴⁵	Aram. ⁴⁶	-	Ouest sém. ⁴⁷	BRM 1 71
Harbissa	¹ ha-ar-bi-is-sa	Car. ⁴⁸	Ég. ⁴⁹	-	Incertain	BM 102277
Guru	¹ hu-ru	Ég. ⁵⁰	Ég. ⁵¹	-	Ég.	BM 102277
Igišû	¹ i-gi-i-šû-ú	-	Incertain ⁵²	-	Ég. ⁵³	BM 26756
Inahutu	¹ i-na-hu-tú	-	Ég. ⁵⁴	-	Ég. (?) ⁵⁵	BRM 1 71
Kuluttudimenu	¹ ku- ⁷ lu ⁷ -tu- ⁷ di ⁷ - me-e-nu	-	Car. (?) ⁵⁶	Incertain ⁵⁷	Incertain	BM 102030
Kunnattê	¹ ku-un-na-at-te-e	? ⁵⁸	Car. ⁵⁹	Car. ⁶⁰	Car.	BM 102277
Lukšu	¹ lu-uk-šû	-	Car. ⁶¹	Car.* ⁶²	Car. ⁶³	BRM 1 71
Iddin-Nabû	¹ mu- ^d nà	-	Bab. ⁶⁴	-	Bab.	BM 29107
Nabû-silim	^{1d} nà-si-lim	-	Bab. ⁶⁵	-	Bab.	BM 29488 BM 96326 BM 29107

³² Nous suivons les formes normalisées proposées dans le cadre du projet PROSOBAB (<https://prosobab.leidenuniv.nl>) ou, à défaut, celles adoptées par WAERZEGGERS 2006.

³³ ZADOK 2005, p. 84.

³⁴ SIMON 2016, p. 275.

³⁵ Le rapprochement proposé par Z. Simon (2016, p. 275) avec le nom égyptien *Harbiānu*, attesté dans les sources néo-assyriennes, est convaincant. Cependant, sur la copie réalisée par C. Waerzeggers (2006, p. 19) le signe 'ah' est clair, rendant la lecture ¹har-pi-an proposée par R. Zadok problématique.

³⁶ ZADOK 2005, p. 83.

³⁷ SIMON 2016, p. 277.

³⁸ L. Dees (2021, p. 58) reprend l'identification de SIMON 2016.

³⁹ ZADOK 2005, p. 84 ¹mn-ir-di-s (*Dem.Nb. 63*)

⁴⁰ SIMON 2016, p. 274.

⁴¹ DEES 2021, p. 57. Cette identification repose sur l'association entre le nom et l'ethnonyme *karsāya*. Selon l'analyse que nous proposerons plus loin, le choix d'un ethnonyme ne reposait probablement pas sur l'anthroponymie.

⁴² L'origine égyptienne proposée par R. Zadok repose sur la lecture *am-mar-té-su* de cet anthroponyme, lecture contestée par L. Dees qui propose ¹am-mar-x-is²-su. La disparition de la dentale, qui fragilise l'identification à l'égyptien ¹mn-ir-di-s (*Dem.Nb. 63*), rend cette identification incertaine.

⁴³ SIMON 2016, p. 274 : « Lallname ».

⁴⁴ RADNER 1999, p. 243 : « (“lallative” name or hypocor. based on the divine name Babu); WSem. ».

⁴⁵ ZADOK 2005, p. 93.

⁴⁶ SIMON 2016, p. 274.

⁴⁷ RADNER 1999, p. 449-450 : « (“Merciful”); WSem. ».

⁴⁸ ZADOK 2005, p. 83-84.

⁴⁹ SIMON 2016, p. 277-278.

⁵⁰ ZADOK 2005, p. 84.

⁵¹ SIMON 2016, p. 280.

⁵² SIMON 2016, p. 278.

⁵³ Voir Note A.

⁵⁴ SIMON 2016, p. 275-276.

⁵⁵ Voir Note B.

⁵⁶ SIMON 2016, p. 278.

⁵⁷ DEES 2021, p. 58.

⁵⁸ ZADOK 2005, p. 84.

⁵⁹ SIMON 2016, p. 278-279.

⁶⁰ DEES 2021, p. 57.

⁶¹ SIMON 2016, p. 276-277.

⁶² L. Dees (2021, p. 58) reprend l'identification de SIMON 2016.

⁶³ Voir également ADIEGO 2007, p. 380.

⁶⁴ SIMON 2016, p. 274.

⁶⁵ SIMON 2016, p. 274.

Anthroponymes	Transcription	ZADOK 2005	SIMON 2016	DEES 2021	Identification adoptée	Références
Nadiršu	^l na-di-ir-šú	-	Car. ⁶⁶	Car.* ⁶⁷	Car.	VS 6 123 BM 26612 BM 26756 BM 102030 BM 82682
Pademû	^l pa-ad-e-mu-'	Ég. ⁶⁸	Car. (?) ⁶⁹	Car.* ⁷⁰	Car.	BM 26568
Panessî	^l pa-ne-is-si-i'	Ég. ⁷¹	Car. ⁷²	Car.* ⁷³	Car.	BM 29488
Pirrû	^l pir-ru-u'	-	Incertain ⁷⁴	Ég. ⁷⁵	Ég.* ⁷⁶	BM 26568
Šahpimê	^l šá- ^r ah ^l -pi-me-e	Ég. ⁷⁷	Ég. ⁷⁸	-	Ég. ⁷⁹	BM 102030
Šammû	^l šá-am-mu-ú	-	Car. ⁸⁰	Car.* ⁸¹	Eg.* ⁸²	BM 26568
Samman-nupiri	^l sam-man-nu-pi-ri	-	Ég. ⁸³	-	Ég. ⁸⁴	BM 26568
Šamû	^l šá-mu-ú	Ég. ⁸⁵	Car. ⁸⁶	Car.* ⁸⁷	Eg.* ⁸⁸	BM 26612
Sisimusu	^l ris-i ^l -mu-su	-	Ég. (?) ⁸⁹	Car. (?) ⁹⁰	Incertain	BM 102030
Sūqāja	^l su-qa-a-a	-	Bab. ⁹¹	-	Bab.	BM 29104
Tartaesi	^m tar-ta-e-si	Ég. ⁹²	Car. (?) ⁹³	Car. ⁹⁴	Car.	BM 29107
Tattannu	[^l]ta-at-tan-nu	-	Bab. ⁹⁵	-	Bab.	BM 109365
Tutubisu	^m tu-tu-bu-e-su ^[m] tu-tu-bu-e-su ^m tu-[^t]r ^u -bu ^l -e-su ^m tu-tu- ^r bi ^l -[e-su] ^m tu-tu-bi-is-su ^m tu-tu-bé-es-su ^m tu-tu- ^r bé ^l -e-[su]	Ég. ⁹⁶	Ég. ⁹⁷	-	Ég. ⁹⁸	BM 109365 BM 26756 BM 26612 BM 82682 VS 6 123 VAT 5499 BM 94832
Ulutue	^l ul-ú-tu-e	-	Car. ⁹⁹	Car. ¹⁰⁰	Car.	BM 29107

⁶⁶ SIMON 2016, p. 274. Voir également ADIEGO 2016, p. 332, 389 (nom théopore bâti sur *ntr* « Apollon ») et SCHÜRR 1996, p. 65.

⁶⁷ L. Dees (2021, p. 58) reprend l'identification de SIMON 2016.

⁶⁸ ZADOK 2005, p. 99 à compléter avec ZEIDLER 1994, p. 50.

⁶⁹ SIMON 2016, p. 279.

⁷⁰ L. Dees (2021, p. 58) reprend l'identification de SIMON 2016.

⁷¹ ZADOK 2005, p. 82.

⁷² SIMON 2016, p. 276.

⁷³ L. Dees (2021, p. 58) reprend l'identification de Simon 2016.

⁷⁴ SIMON 2016, p. 278.

⁷⁵ DEES 2021, p. 57-58.

⁷⁶ Il s'agirait de la forme « carianisée » d'un nom égyptien. Voir Note C.

⁷⁷ ZADOK 2005, p. 97.

⁷⁸ SIMON 2016, p. 276.

⁷⁹ Voir Note D.

⁸⁰ SIMON 2016, p. 276.

⁸¹ L. Dees (2021, p. 58) reprend l'identification de Simon 2016.

⁸² Il s'agirait de la forme « carianisée » d'un nom égyptien. Voir Note G.

⁸³ SIMON 2016, p. 274

⁸⁴ Voir Note E.

⁸⁵ ZADOK 2005, p. 82.

⁸⁶ SIMON 2016, p. 276.

⁸⁷ L. Dees (2021, p. 58) reprend l'identification de SIMON 2016.

⁸⁸ Il s'agirait de la forme « carianisée » d'un nom égyptien. Voir Note G.

⁸⁹ SIMON 2016, p. 276.

⁹⁰ DEES 2021, p. 57.

⁹¹ SIMON 2016, p. 274.

⁹² ZADOK 2005, p. 91.

⁹³ SIMON 2016, p. 275.

⁹⁴ DEES 2021, p. 57.

⁹⁵ SIMON 2016, p. 274.

⁹⁶ ZADOK 2005, p. 82.

⁹⁷ SIMON 2016, p. 274-275.

⁹⁸ Voir Note F.

⁹⁹ SIMON 2016, p. 279.

¹⁰⁰ DEES 2021, p. 57.

Notes relatives aux noms égyptiens

A. Iḡšû. Cette forme peut être rapprochée de l'égyptien *ikš / iḡš*, « Nubien » (Ranke, *PN*, p. 48, n° 23 ; *Dem. Nb.* 80 ; THIRION 1979, p. 83).

B. Inahutu. Nous n'avons pas d'interprétation à proposer pour ce mot. La forme *na-hu-tu* a été rapprochée de l'ég. *nḥt*, (la) « force », « être fort » (BONGENAAR & HARING 1994, p. 68).

C. Pirrû. Ce nom a été rapproché du carien *Puorś* (ADIEGO 2007, p. 405) mot qui, lui-même, dérive de l'égyptien *P3-whr*, « le chien », le -ś final de la forme carienne marquerait le génitif (SCHÜRR 2000, p. 173 ; VITTMANN 2001, p. 41 ; DEES 2021, p. 57-58).

D. Šahpimê correspond à l'égyptien *T3y-Ḥp-n-im=w*, « Puisse-Apis-le-saisir ! » (Ranke, *PN*, p. 388, n° 2 ; *Dem. Nb.* 1350 ; SAA 14 161¹⁰¹).

E. Samman-nupiri correspondrait à l'égyptien *Smn-nfr*, « (La)-belle-oie » mais le nom n'est pas connu en égyptien (VERGOTE 1983, p. 598).

F. Tutubisu correspond à l'égyptien *T3-di-b3st.t*, « La-donnée-de-Bastet » (Ranke *PN*, p. 373, n° 3 ; VITTMANN 2001, p. 42).

G. Šamu/Šammu. L'identification de l'origine de ce ou de ces noms est problématique. I. Adiego (2001, p. 441) a proposé un rapprochement avec *Σαμω(υ)ος*, correspondant au carien *šamow*, mais un lien avec une forme carianisée du nom égyptien *T3y-n-im=w* est aussi proposée (ZADOK 1992, p. 142). Cet anthroponyme est la forme abrégée du nom apotropaïque *T3y-théonyme-n-im=w*, « Puisse le dieu X les saisir », bien attestée dans la région memphite (VITTMANN 2002, p. 93). Contrairement à beaucoup des anthroponymes attestés du dossier des Caromemphites de Borsippa, Šamû et Šammû sont présents dans d'autres archives de la documentation cunéiforme d'époque achéménide, et une origine égyptienne leur est généralement attribuée¹⁰². Or, dans cette même documentation, la présence et la distribution des noms égyptiens diffèrent nettement de celles des noms cariens : les premiers sont relativement courants, attestés dans des contextes archivistiques variés dès l'époque néo-babylonienne¹⁰³, tandis que les seconds sont limités à certains dossiers¹⁰⁴. Le fait que la distribution des noms Šamû et Šammû corresponde davantage à celle des noms égyptiens nous conduit à préférer une origine égyptienne.

La logique de désignation ethnique des Cariens de Borsippa

Les avancées récentes concernant l'anthroponymie des Caromemphites déportés à Borsippa nous livrent aujourd'hui suffisamment d'éléments pour proposer une reconstitution de la logique de désignation ethnique adoptée par les Babyloniens.

Une désignation ethnique basée sur l'anthroponymie ?

Karsāya est attaché à un anthroponyme à vingt reprises et *miširāya* à huit¹⁰⁵. Parmi les noms pour lesquels une origine ethnolinguistique peut être identifiée plus ou moins certainement, huit sont cariens¹⁰⁶ et neuf sont égyptiens¹⁰⁷. La cohérence entre l'appartenance d'un anthroponyme à un groupe ethnolinguistique et l'ethnonyme associé est imparfaite. Elle se vérifie surtout pour

¹⁰¹ MATTILA 2002, p. 133-134. Voir également MATTILA 2002b, p. 1062.

¹⁰² ZADOK 1992, p. 142 et HACKL & JURSA 2015, p. 172.

¹⁰³ Voir ZADOK 1992 et HACKL & JURSA 2015, ainsi que les listes de rations de travailleurs dépendants de l'Ebabbar (WISEMAN 1966 et BONGENAAR & HARING 1994).

¹⁰⁴ On signalera, en plus de ce dossier, l'archive du « village des Cariens » (*Ālu ša bannēšāyi*). Dans l'archive des Murašû, un toponyme *Āl Bannēšu* est mentionné (BE 9 28 = TuM 2/3 179, BE 9 101, BE 10 93, PBS 2/1 42, PBS 2/1 136, PBS 2/1 196, PIHANS 54 54, PIHANS 79 2), mais celui-ci n'est pas lié à la présence d'anthroponymes cariens.

¹⁰⁵ C. Waerzeggers (2006, p. 3) compte sept « Cariens » et six « Égyptiens » parmi les destinataires de rations, (sans prendre en compte BM 96326, encore inédit alors, et BM 109365 édité par R. Zadok). Nous avons préféré décompter le nombre d'ethnonymes attachés à un anthroponyme, si bien que, par exemple, le nom de Tutubisu (associé trois fois à *karsāya* et une fois à *miširāya*) sera compté comme trois occurrences de l'ethnonyme *karsāya* et une de *miširāya*. Pour *karsāya*, les noms associés à l'ethnonyme sont : [...]akka (BM 94832), Akta-timasu (BM 29104), Ammar-x-issu (BM 102277), Babaia (BM 102277), Hanana (BRM 1 71), Harbissa (BM 102277), Inahutu (BRM 1 71), Lukšu (BRM 1 71), Nabu-Silim (deux fois : BM 29488 et BM 96326), Nadiršu (deux fois : BM 26612 et VS 6 123), Šamu (BM 26612), Sūqaja (BM 29104), Tattannu (BM 109365), Tutubisu (quatre fois : BM 26612, BM 94832, BM 109365 et VS 6 123) et Ulutue (BM 29107). Et pour *miširāya* : Kuluttudimenu (BM 102030), Šahpime (BM 102030), Tutubisu (BM 26756), Iḡišu (BM 26756), Nadiršu (BM 26756), Tartesi (BM 29107), Pirrû (BM 26568), Šammu (BM 26568).

¹⁰⁶ Akta-timasu, Kunnattê, Lukšu, Nadiršu, Pademû, Panessi, Tartaesi et Ulutue.

¹⁰⁷ Huru, Iḡišû, Inahutu, Šahpimê, Samman-nupiri et Tutubisu. Trois noms peuvent être considérés comme des formes « carianisées » de noms égyptiens : Pirrû, Šammû et Šamû.

les anthroponymes cariens : ces derniers sont attachés à l'ethnonyme correspondant dans cinq occurrences¹⁰⁸, et, en une seule occasion, à l'ethnonyme *miširāya*¹⁰⁹. Pour les anthroponymes égyptiens, cinq sont certes associés à *miširāya*¹¹⁰, mais le sont à *karsāya* dans six occurrences¹¹¹. Ainsi, l'analyse anthroponymique ne suffit pas à expliquer le recours à tel ou tel ethnonyme.

Plus concrètement, supposer une cohérence parfaite entre ethnonymes et anthroponymie revient à considérer que les Babyloniens, et en premier lieu les scribes qui rédigeaient ces contrats, aient pu identifier l'appartenance ethnolinguistique des noms qu'ils écrivaient et y associer l'ethnonyme correspondant (*miširāya* pour les anthroponymes égyptiens et *karsāya* pour les anthroponymes cariens). Or, et c'est là un point essentiel, les scribes ont majoritairement choisi de n'employer qu'un seul ethnonyme par contrat rédigé, sans tenir compte, apparemment, des spécificités de l'anthroponymie¹¹². Aussi, le principal facteur de variation dans le choix de l'ethnonyme pourrait être lié aux contextes de rédaction des contrats.

Miširāya : une désignation administrative ?

Des deux ethnonymes employés, *miširāya*, quoique minoritaire, apparaît dans des contrats globalement plus détaillés et dans des formules grammaticales plus variées. C'est sur les documents où il apparaît que nous avons le plus d'indices permettant de reconstituer leur contexte de rédaction. Le terme est apposé à des anthroponymes, mais est aussi employé comme complément de nom, décliné au pluriel comme désignation collective. On trouve *miširāya* sous cette forme dans des titres officiels comme *rab māti miširāya* (« le chef[?] des Égyptiens »)¹¹³ ou *rab ešerti ša miširāya* (« le décurion des Égyptiens »)¹¹⁴, ainsi que dans la formule *kurummatū ša miširāya* (« rations des Égyptiens »). Comme l'a souligné C. Waerzeggers, cette formule, attestée dans quatre textes du dossier¹¹⁵, constituait certainement la dénomination officielle de l'obligation à laquelle étaient soumis les familles de Borsippa¹¹⁶.

Or cette dénomination officielle semble avoir eu un impact sur les logiques de rédaction des documents et de désignation ethnique. En témoignent les textes du dossier attribués à la famille Bēliya'u : trois quittances présentent un formulaire singulier par rapport aux autres textes du dossier¹¹⁷. Chacune est constituée d'une clause définissant l'identité du bénéficiaire des rations, suivie d'une clause enregistrant leur versement, puis de l'énonciation des témoins, du scribe et de la date de rédaction. En BM 96326 et en BM 29488, la première clause est relativement similaire. On y lit :

Le Carien (*karsāya*) dont le nom est Nabû-silim, qui a été imposé à Šaddinnu fils de Balassu descendant de Bēliya'u et Puhhuru fils de Šamaš-mukīn-apli (descendant de Pahnāru)¹¹⁸.

¹⁰⁸ Akta-timasu (BM 29104), Lukšu (BRM 1 71), Nadiršu (BM 26612), Nadiršu (VS 6 123), Ulutue (BM 29107).

¹⁰⁹ Nadiršu (BM 26756).

¹¹⁰ Tutubisu (BM 26756), Igišu (BM 26756), Šahpime (BM 102030), Pirrū (BM 26568) et Šammū (BM 26568).

¹¹¹ Inahutu (BRM 1 71), Šamū (BM 26612) et Tutubisu à quatre reprises (BM 26612, BM 94832, BM 109365 et VS 6 123).

¹¹² La seule exception est BM 29107 où les trois ethnonymes sont employés. Nous l'avons noté précédemment (voir n. 27), le scribe a pu être en mesure de différencier les Cariens d'Asie Mineure (*bannešāya*) des Caromemphites (*karsāya*). Pour ce qui est de l'ethnonyme *miširāya*, il n'y est pas employé pour désigner une personne identifiée par un nom et il est peu probable qu'il y ait servi à marquer une quelconque origine ethnolinguistique.

¹¹³ BM 102030. Ce titre est un *hapax* et sa lecture est problématique (WAERZEGGERS 2006, p. 9).

¹¹⁴ BM 26659. Le titre de décurion (*rab ešerti*) est bien connu dans la documentation néo-babylonienne. Dans les archives des prébendiers de l'Ezida, les décurions étaient les responsables de groupes d'une dizaine de citoyens redevables conjointement des différentes taxes et services envers l'État (WAERZEGGERS 2010, p. 350-352). Qīšti-Marduk (= Qīštia) / Nabū-mukīn-apli // Mādidu, qui porte ce titre en BM 26659, est également attesté en BM 26571 (WAERZEGGERS 2010, n° 147).

¹¹⁵ BM 26568 (voir *infra*), BM 26659, BM 27789 et BM 29107.

¹¹⁶ WAERZEGGERS 2006, p. 5.

¹¹⁷ Dans les autres quittances, le formulaire employé est plus classique : 'NP₁ a reču (*ešir*), les rations (...), des mains de (*ina qātē*) NP₂'.

¹¹⁸ ^uka-ar-sa-a-a šá ^{id}nà-si-lim šu-mu-šú šá ina muh-hi ^šad-din-nu a-šú šá 'tin-su a 'en-ía-ú u ^{id}en-nigin-ir a-šú šá ^{id}utu-gin-eduru a ^{id}báhar na-as-ku (BM 96326, ll. 1-6) ; ^uka-ar-sa-a-a šá ^{id}nà-si-lim šum-šú šá ina ugu ^šad-din-ni a-šú šá 'tin-su a 'en-ía-ú u ^{id}pu-uh-hu-ru a-šú šá ^{id}utu-gin-^ribila^l na-as-ku (BM 29488, ll. 1-4).

En BM 29107, la formulation est modifiée, omettant le nom de Nabû-silim et remplaçant l'ethnonyme *karsāya* par *miširāya* :

(Concernant) l'Égyptien qui a été imposé à Šaddinnu fils de Balassu descendant de Bēliya'u et [Puh]huru fils de Šamaš-mukīn-apli descendant de Pahhāru¹¹⁹.

Or, dans ce même texte, la clause enregistrant la livraison des rations varie également : d'une part, les rations livrées ne sont pas complètes (une demi-ration est versée) et, s'y trouve surtout, une référence directe aux « rations des Égyptiens », absente dans les autres textes,¹²⁰. Les raisons de ce rappel de la dénomination officielle de l'obligation nous échappent, mais celle-ci pourrait avoir entraîné le choix de recourir à l'ethnonyme *miširāya* dans la première clause de BM 29107, alors même qu'un des témoins du texte est *karsāya*¹²¹. En d'autres termes, *miširāya* traduirait ici l'identité administrative des bénéficiaires du système de rations, davantage que leur identité ethnolinguistique. Pour les scribes, employer la désignation *miširāya* aurait ainsi permis de caractériser les individus par ce qu'ils représentaient en termes d'obligation envers les institutions. D'ailleurs, dans la première clause de BM 29107, l'ethnonyme *miširāya* n'est attaché à aucun anthroponyme et pourrait presque être compris comme un élément de comptabilité administrative : pour Šaddinnu et Puhhuru, « l'Égyptien » traduirait le type de ration à fournir à un membre de la communauté caromemphite.

Un document du dossier attribué à l'archive de Rē'i-alpi renforce cette interprétation. La clause principale de BM 26568 a, en effet, été formulé ainsi :

Šammû fils de Samman-nupiri, l'Égyptien, a reçu en paiement, des mains de Nidintu, le superviseur (*šāpiru*) des presseurs d'huile, ses rations complètes pour un Égyptien, pour les mois d'*arāhsamnu*, de *kislīmu* (et) de *ṭebētu*¹²².

L'ethnonyme *miširāya* y est employé à deux reprises :

- d'une part, comme élément de comptabilité associé au cardinal *īštēn* (« un »). Le groupe nominal dans lequel il apparaît serait à comprendre comme « une unité complète de rations des Égyptiens ».
- d'autre part, comme ethnonyme apposé directement au nom de Šammû, pour caractériser administrativement l'individu comme bénéficiaire d'une unité de ration des Égyptiens. Ici encore, le formulaire semble lier *miširāya* à la dénomination officielle et à une logique administrative et comptable.

En d'autres termes, si la dénomination officielle avait une valeur juridique, identifiée et reconnue par les différentes parties à l'origine de la rédaction des contrats, alors l'attribution de l'ethnonyme *miširāya* aurait eu pour fonction de caractériser les bénéficiaires du système de rations et, par extension, les membres de la communauté présents comme témoins des transactions¹²³.

¹¹⁹ ¹⁶*mi-šir-a-a šá ina muh-hi 'šad-din-nu* r a-šú šá¹⁷ ba-laṭ-su a r en-ía¹⁸-ú ú [pu-uh]-hu-ru a-šú šá¹⁴ utu-gin-eduru a¹⁶ báhar r na-as¹⁷-ka, ll. 1-4.

¹²⁰ "Tartaesi, la mère de Nabû-silim a reçu des mains de Šaddinnu, la moitié des rations des Égyptiens, la moitié qui est la part de Šaddinnu", a-hi kurum⁶-há šá¹⁶ mi-šir-a-a a-hi ma-la ha-la-šú šá¹⁷ šad-din-nu m¹⁸ tar-ta-e-si ama¹⁴ nà-si-lim ina šu¹¹ šad-din-nu mah-ra-at (BM 29107, ll. 6-9).

¹²¹ Furent présents lors de la rédaction du contrat : Ulutue, un membre de la communauté caromemphite (*karsāya*) ; peut-être un Carien d'Asie Mineure (*bannēšāya*), Iddin-Nabû ; ainsi qu'un Babylonien, Šamaš-eriba / Kalbaya // Rab-banê.

¹²² kurum⁶-há-su gab-bi sa 1-en r mi-šir¹⁷-a-a šá iti apin iti gan iti ab¹⁷ šá-am-mu-u a-šú šá¹⁶ sam-man-nu-pi-ri mi-šir-a-a ina šu¹¹ ni-din-tu⁴ šá¹⁶ pi-ri šá¹⁶ šur-meš u¹⁷ TAR-ti-bi a¹⁶ šipa-gu, ma-hir e-ṭi-ir (ll. 1-7).

¹²³ L'usage de *miširāya* pour caractériser les parties du contrat semble avoir entraîné une caractérisation analogue des témoins. On retrouve ce phénomène pour Kuluttudimenu (BM 102030), Igīšû (BM 26756), Pirrû / Pademû (BM 26568). Le cas de BM 29107, nous l'avons vu, est particulier. Toutefois, *miširāya* n'y est pas employé pour qualifier un anthroponyme (cf. *supra*).

Karsāya : un ethnonyme utilisé dans les échanges interpersonnels ?

En comparaison, la logique d'utilisation de l'ethnonyme *karsāya* semble sensiblement différente. Bien que très majoritairement employé, le terme apparaît dans un contexte grammatical plus uniforme : il est exclusivement apposé à des anthroponymes et décliné au singulier, sans jamais être employé comme désignation collective¹²⁴. Chronologiquement, *karsāya* apparaît après *miširāya*. Compte-tenu du fait que le second constituait la désignation ethnique traditionnelle pour les gens venus d'Égypte, cela n'est pas surprenant. Cependant, *karsāya* semble avoir été adopté rapidement après l'arrivée des Caromemphites à Borsippa¹²⁵.

Les textes de l'archive d'Iliya A, rédigés durant le règne de Darius I^{er}, pourraient illustrer un processus où *karsāya* se serait substitué complètement à *miširāya* à mesure que les liens entre Marduk-šum-ibni et les Caromemphites qui lui avait été assignés, Tutubisu et Nadiršu, se développaient¹²⁶. En outre, *karsāya* est très majoritairement employé dans les textes les plus laconiques, c'est-à-dire ceux ne contenant aucune référence à un système institutionnalisé, ou aucune donnée quantitative¹²⁷. En somme, *karsāya* semble avoir été favorisé dans les transactions où les parties ne jugeaient pas nécessaires d'apporter de précisions de nature administrative où la dimension interpersonnelle du système d'entretien des Caromemphites était la plus marquée¹²⁸.

Considérant cela, il n'est pas à exclure que *karsāya* ait été la seule désignation exacte, voire l'autoethnonyme des Caromemphites. L'étymologie même du terme tend à aller dans ce sens. Il se serait diffusé et imposé à mesure que les contacts entre les citoyens de Borsippa et leurs interlocuteurs s'approfondissaient. Quant à l'ethnonyme des premiers contacts entre les autorités locales et les nouveaux arrivants, *miširāya*, il n'aurait plus été employé que quand des circonstances liées au contexte de la transaction l'imposaient.

L'origine des rations des Égyptiens et relecture chronologique du dossier

Le système de « rations des Égyptiens » fut probablement mis en place sous Cambyse, immédiatement après son retour d'Égypte, qu'il conquiert durant sa cinquième année de règne (526-525 av. J.-C.). Le texte le plus ancien du dossier témoigne de leur installation à Borsippa peu de temps après : le 27^{ème} jour du mois de *ṭebētu* (x) de l'an 5 de Cambyse (15 janvier 524 av. J.-C.), le contrat BM 102030 fut rédigé pour enregistrer le versement par Marduk-šum-ibni, de la famille Iliya (A)¹²⁹, de rations à un individu portant un nom égyptien, Šahpimê. Ce dernier est accompagné de Sisimusu, le « chef

¹²⁴ L'ethnonyme est apposé aux anthroponymes de deux manières, le plus souvent par la formule « NP, le Carien » (NP *karsāya*) ou alternativement sous une forme substantivée « Le Carien, NP est son nom » (*karsāya* NP *šumšu*) dans les textes de l'archive de Bēliya'u. L'utilisation du terme décliné au pluriel dans la formule « les rations des Caromemphites » (*kurummatu ša karsāyi*), parfois citée dans la bibliographie (JURSA 2007, p. 88 ; JURSA & WAERZEGGERS 2009, p. 262), n'est pas attestée.

¹²⁵ L'ethnonyme *karsāya* est mentionné pour la première fois dans un texte de l'archive de Kudurrānu, au mois de *daiāru* (ii) de l'an 5 de Darius I^{er} (16 mai 517 av. J.-C., BM 29104). Il s'agit, chronologiquement, du troisième texte du dossier. Si on excepte BM 102030, plutôt marginal dans la chronologie du dossier (WAERZEGGERS 2006, p. 2), il s'agit du premier texte daté du règne de Darius I^{er} où l'on trouve un ethnonyme apposé à un anthroponyme.

¹²⁶ Les rapports entre Marduk-šum-ibni, Tutubisu et Nadiršu sont documentés par quatre textes sur les six attribués à l'archive d'Iliya A (les deux autres textes sont BM 102030, daté du règne de Cambyse, qui concerne une autre famille des Cariens, et BM 26659 où les destinataires sont 'Les Égyptiens (*miširāya*) qui résident dans la maison' de Marduk-šum-ibni, sans précision sur leur identité). Tutubisu et son fils sont d'abord qualifiés d'« Égyptiens » (*miširāya*) au mois de *dūzu* (iv) de l'an 5 de Darius I^{er} (5 juillet 517, BM 26756), puis, deux mois plus tard sont mentionnés sans ethnonyme (*ulūlu* (vi), 3 septembre 517, BM 82682). Enfin, l'ethnonyme *karsāya* semble être adopté au mois de *ṭebētu* (x) de la même année (BM 109365), et devient exclusif dans les autres textes (VS 6 123, xii-Dar 5, 31 mars 517 ; BM 26612, xi-Dar 7, 6 février 514). Signalons que, lors de la première transaction où *karsāya* fut employé, un interprète (*targumannu*), portant le nom babylonien de Tattannu et désigné comme *karsāya* (BM 109365, ll. 9-10) était présent. Hypothétiquement, son intervention a pu jouer un rôle dans l'adoption définitive de l'ethnonyme.

¹²⁷ On inclut dans ce groupe les textes mentionnant uniquement les produits fournis en rations, la période couverte par la livraison, le nom du ou des destinataires et celui du ou des bénéficiaires, sans autre mention supplémentaire (BM 26612, BM 29104, BM 29488, BM 96326, BRM 1 71, VS 6 123). L'ethnonyme *karsāya* y est systématiquement employé. Sur les trois textes des précisions quant aux quantités de rations fournies, deux mentionnent l'ethnonyme *miširāya* (BM 26659 et BM 26756) et un ne contient aucun ethnonyme (BM 82682).

¹²⁸ Les relations interpersonnelles constituaient une composante essentielle d'un système qui permettait, entre autres, de faciliter l'intégration des populations allochtones en Babylonie : le clientélisme. Ce système a été bien étudié par M. Jursa pour la période achéménide, dans un article où il évoque spécifiquement la situation des Cariens de Borsippa (JURSA 2011a).

¹²⁹ Il est le pourvoyeur en ration dans tous les textes du dossier attribués à l'archive d'Iliya A, dont il est également le principal protagoniste (WAERZEGGERS 2010, p. 372-381).

des Égyptiens » (*rab māti ša miširāya*)¹³⁰, et de Kuluttudimenu, tous deux présents parmi les témoins. Šahpimê et Kuluttudimenu sont caractérisés par l'ethnonyme *miširāya*, bien que l'anthroponymie du second soit clairement carienne. Cette subtilité quant à l'identité du groupe auquel ils avaient affaire n'a pas été perçue par les protagonistes babyloniens. Dans le texte, la séquence « les rations complètes pour le mois de *ṭebētu* (x) »¹³¹, sans plus de détails quant à leur nature, laisse entendre que les produits fournis à Šahpimê correspondaient déjà à un standard¹³². Ce serait donc dès le retour d'Égypte de Cambyse que la composition des « rations des Égyptiens » fut définie. Hypothétiquement, l'obligation a pu être enregistrée sous ce nom dans des registres comptables par les autorités locales¹³³, avec le nom et donc la logique de désignation ethnonymique qui avait été celle du premier contact.

C'est du moins sous cette nomenclature que le système d'entretien des Caromemphites réapparaît dans le deuxième texte le plus ancien du dossier : BM 26659, rédigé le 25^{ème} jour du mois de *šabātu* (xi) de l'an 4 de Darius I^{er} (24 février 517 av. J.-C.), presque sept ans après BM 102030. Entre 524 et 517, le système n'est pas documenté et nous ne pouvons exclure que les bénéficiaires des rations étaient alors absents de Borsippa. À tout le moins, BM 26659, par la formule « le reste des rations des Égyptiens du temps de Cambyse » suggère, selon nous, que le système avait été interrompu sous le règne du précédent roi perse et réactivé sous Darius I^{er}¹³⁴. C'est à partir de sa quatrième année de règne que la composante interpersonnelle du système d'entretien devient le plus nettement perceptible : les Caromemphites placés à la charge de Marduk-šum-ibni sont installés « dans la maison »¹³⁵ de ce dernier, sous la responsabilité d'un décurion (*rab ešerti*) des Égyptiens appartenant lui-même à la notabilité de Borsippa¹³⁶. Entre l'an 4 et l'an 8 de Darius I^{er}¹³⁷, les versements de rations deviennent apparemment plus réguliers, la présence de représentants institutionnels dans les transactions tend à s'estomper et, surtout, l'usage l'ethnonyme *karsāya* se systématisé. Cela témoignerait d'une volonté de caractériser plus précisément les membres de la communauté caromemphite de la part de ceux qui rédigeaient les contrats. Durant cette période, les références aux « rations des Égyptiens », et corrélativement l'utilisation de l'ethnonyme *miširāya*, apparaissent essentiellement dans le cadre de transactions qui semblent s'écarter des modalités de fonctionnement normales du système. Selon notre hypothèse, cette désignation aurait pu être employée uniquement dans les cas où, pour conclure la transaction, les parties impliquées devaient se référer aux documents comptables établis sous Cambyse et définissant les bénéficiaires du système comme des « Égyptiens ».

Le système d'entretien des Caromemphites, dans sa dimension interpersonnelle, est documenté jusqu'à la huitième année de règne de Darius I^{er} mais aucun élément factuel ne nous permet de postuler qu'il ait pu être maintenu au-delà de cette date selon les mêmes modalités. BM 27789, le dernier texte du dossier, a été rédigé en l'an 9 de Darius I^{er}, et pourrait en effet témoigner d'une évolution notable. Le texte est une quittance attestant du fait que Nabû-šum-ušur (= Nabû-ušuršu), de la famille Atkuppū, s'était bien acquitté auprès d'un individu officiant peut-être comme percepteur¹³⁸, du versement des rations des Égyptiens. La nomenclature officielle est employée,

¹³⁰ Voir n. 114.

¹³¹ *kurum₆-há šá iti ab {x x?} gab-bi* (l. 1).

¹³² Ce standard est confirmé par l'usage de formules similaires dans les textes ultérieurs du dossier (WAERZEGGERS 2006, p. 6-7).

¹³³ L'archive de l'Ezida ne nous est pas parvenue et nous ne disposons donc d'aucune source permettant d'attester l'existence de tels registres à Borsippa. En revanche, les archives de l'Ebabbar de Sippar et l'Eanna d'Uruk montrent que les temples consignaient rigoureusement les rations à fournir à leurs dépendants et aux travailleurs libres. En guise d'exemple, et même si les deux systèmes diffèrent largement, on pensera aux listes de rations de l'Ebabbar où étaient enregistrées les quantités d'orge à fournir aux prisonniers de guerre égyptiens (*miširāya*) donnés au temple par la Couronne (BONGENAAR & HARING 1994).

¹³⁴ *re-he-et kurum₆-há šá¹⁶ mi-šir-a-a⁷ šá ina pa-ni¹⁶ kam-bu-zi-ia* (ll. 1-2). La manière dont C. Waerzeggers (2006, p. 2) interprète ce passage diffère de la nôtre. Selon elle, la formule indiquerait que la lacune de sept ans dans la documentation serait due aux hasards des découvertes (« a coincidence of the recovered material »).

¹³⁵ *mi-šir-a-a šá ina é 'ir-ia* (« les Égyptiens qui sont dans la maison d'Arđiya », BM 26659, l. 4).

¹³⁶ Qišti-Marduk (= Qištia) / Nabû-mukin-apli // Mādidu (voir n. 115).

¹³⁷ Le dernier texte du dossier chronologiquement date de l'an 9 de Darius I^{er} (BM 26568) et documente le dossier sous un angle notablement différent (voir *infra*).

¹³⁸ Iqīšaya / Aplaya // Banê-ša-iliya. C'est principalement auprès de lui que Nabû-šum-ušur s'acquitte de ses redevances envers la Couronne (BM 17668, BM 26719. Voir GOMBERT 2018, p. 383-385).

mentionnée au milieu d'autres redevances qui pesaient sur la famille Atkuppū¹³⁹, et aucun membre de la communauté caromemphite n'apparaît dans le contrat. Le système, tel que nous le percevons alors, est donc dépouillé de sa dimension interpersonnelle et les protagonistes y officient comme de simples contribuables, s'acquittant de taxes à destination de l'administration achéménide.

Partant de ce seul texte, une question se pose : le système a-t-il pu évoluer vers un mode de fonctionnement plus centralisé, où l'entretien des Caromemphites ne fonctionnerait plus à une échelle locale, mais via l'administration royale qui percevrait directement les rations sous forme de redevances en argent, permettant plus largement le financement de l'armée impériale ? Cela correspondrait à une tendance bien attestée¹⁴⁰, et une telle évolution aurait pu être souhaitée par les autorités achéménides dans la situation où les Caromemphites auraient été déplacés de Borsippa à partir de l'an 8 de Darius I^{er} pour être stationnés ailleurs. Cependant, comme le souligne C. Waerzeggers, les interprétations que nous pouvons donner du silence des sources à la fin du règne de Darius I^{er} ne se limitent pas à l'hypothèse d'un départ¹⁴¹. Ce qu'il advint des Caromemphites de Borsippa reste sujet à conjectures.

Bibliographie

- ADIEGO I., 2007, *The Carian language*, HdO 86, Leiden/Boston (MA).
- BONGENAAR A. C. V. M. & HARING B. J. J., 1994, « Egyptians in Neo-Babylonian Sippar », *JCS* 46, p. 59-72.
- COULON L. (ed.), 2010, *Le culte d'Osiris au I^{er} millénaire av. J.-C. Découvertes et travaux récents*, Bibliothèque d'étude 153, Le Caire.
- DE HOZ BRAVO J., 2010, « Aspects de l'écriture des migrants : le cas des Cariens d'Égypte », in P. ROUILLARD (ed.) *Portraits de migrants, portraits de colons II*, Colloques de la Maison René-Ginouès 6, Paris, p. 229-237.
- DEES L., 2021, « Carian names in Babylonian records: some new analyses », *NABU* 2021/1.
- DESCAT R., 2008, « Note sur l'émigration carienne en Égypte à l'époque archaïque », in P. AUPERT & A. BOUET (ed.), *D'Orient et d'Occident. Mélanges offerts à Pierre Aupert*, Mémoires 19, Bordeaux, p. 87-92.
- DESCAT R., 2019, « Les Cariens constructeurs de navires », in O. HENRY & K. KONUK (ed.), *Karia Arkhaia. La Carie, des origines à la période pré-hékatomnide*, Istanbul, p. 367-373.
- EILERS W., 1935, « Das Volk der Karkā in den Achämenideninschriften », *OLZ* 38, p. 201-213
- EILERS W., 1940, « Kleinasiatishes », *ZDMG* 94, p. 189-233.
- GOMBERT B., 2018, *L'Armée en Babylonie du VI^e au IV^e siècle av. n. è.*, thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- HACKL J. & JURSA, M., 2015, « Egyptians in Babylonia in the Neo-Babylonian and Achaemenid Periods », in J. STÖKL & C. WAERZEGGERS (ed.), *Exile and Return: The Babylonian Context*, BZAW 478, Berlin/Boston (MA), p. 157-180.
- HENKLEMAN W. & STOLPER M., 2009, « Ethnic Identity and Ethnic Labelling at Persepolis: The Case of the Skudrians », in P. BRIANT & M. CHAUVEAU (ed.), *Organisation des pouvoirs et contacts culturels dans les pays de l'empire achéménide*, Persika 14, Paris, p. 271-329.
- JOANNÈS F., 1997, « Le monde occidental vu de Mésopotamie, de l'époque néo-babylonienne à l'époque hellénistique », *Transeuphratène* 13, p. 141-153.
- JOANNÈS F., 2021, « Conquérir l'Égypte grâce à la Babylonie. Réflexions sur la chronologie du règne de Cambyse en Babylonie », in D. AGUT-LABORDÈRE et al. (ed.), *Achemenet. Vingt ans après. Études offertes à Pierre Briant à l'occasion des vingt ans du Programme Achemenet*, Persika 21, Leuven, p. 201-216.

¹³⁹ Le texte mentionne également l'« acompte de l'ilku » (*pānāt ilki*), la redevance en farine-*hirgalū* et le financement d'une corvée en Élam (*allaku ša Elam*).

¹⁴⁰ D'une manière générale, l'impact du règne de Darius I^{er} sur la Babylonie est marqué par plusieurs tendances : une augmentation des redevances pesant sur les citoyens, un développement des paiements en compensation des services, militaires civils, dus à la Couronne, et une augmentation du versement des redevances en argent (sur ces questions, voir JURSA 2011b et GOMBERT 2018, p. 371-424).

¹⁴¹ WAERZEGGERS 2006, p. 8.

- JURSA M., 2007, « The Transition of Babylonia from the Neo-Babylonian Empire to Achaemenid rule », in H. CRAWFORD (ed.), *Regime change in the Ancient Near East and Egypt. From Sargon of Agade to Saddam Hussein*, Proceedings of the British Academy 136, Oxford.
- JURSA M., 2011a, « Patronage in Babylonien im sechsten Jahrhundert v. Chr. », *Arta* 2011.001
- JURSA M., 2011b, « Taxation and Service Obligations in Babylonia from Nebuchadnezzar to Darius and the Evidence for Darius' Tax Reform », in R. ROLLINGER, B. TRUSCHNEGG & R. BICHLER (ed.), *Herodot und das Persische Weltreich / Herodotus and the Persian Empire*, CleO 3, Wiesbaden, p. 431-448.
- JURSA M. & WAERZEGGERS C., 2009, « On aspects of taxation in Achaemenid Babylonia: new evidence from Borsippa », in P. BRIANT & M. CHAUVEAU (ed.), *Organisation des pouvoirs et contacts culturels dans les pays de l'empire achéménide*, Persika 14, Paris, p. 237-269.
- LECLÈRE F. et al., 2014, *Tell Dafana Reconsidered: The Archaeology of an Egyptian Frontier Town*, British Museum Research Publication 199, London.
- MCANALLY J., 2016, « Herodotus 2.61.2 and the Mwdon- of Caromemphitae », *ANES* 53, p. 195-218.
- MASSON O., 1975, « Les noms des Cariens dans quelques langues de l'Antiquité », in F. BADER & D. COHEN (ed.), *Mélanges linguistiques offerts à Émile Benveniste*, Linguistique 70, Leuven, p. 407-414
- MARIAUD O., 2013, « De Siris à Saqqarah. Remarques sur les modalités d'installation et les processus d'intégration des Ioniens et Cariens en Méditerranée archaïque », in F. DELRIEUX & O. MARIAUD (ed.), *Communautés nouvelles dans l'Antiquité grecque. Mouvements, intégration et représentations (VIII^e-II^e s. a.C.)*, Chambéry, p. 37-62.
- MATTILA R., 2002a, *Legal Transactions of the Royal Court of Nineveh, Part II. Assurbanipal through Sin-šarru-iškun*, SAA 14, Helsinki.
- MATTILA R., 2002b, « Sa-ḥpi-māu », in H. D. BAKER (ed.), *The Prosopography of the Neo-Assyrian Empire* 3/1, Helsinki, p. 1062.
- MONERIE J., 2012, « Les communautés grecques en Babylonie (VII^e – III^e s. av. J.-C.) », *Pallas* 89, p. 345-365.
- PEARCE L. & WUNSCH C., 2014, *Documents of Judean Exiles and West Semites in Babylonia in the Collection of David Sofer*, CUSAS 28, Bethesda (MD).
- RADNER K. (ed.), 1999, *The Prosopography of the Neo-Assyrian Empire vol. I/2*, Helsinki.
- RADNER K. (ed.), 2000, *The Prosopography of the Neo-Assyrian Empire vol. II/1*, Helsinki.
- SCHMITT R., 1976/1980, « Karer », *RLA* 5, p. 423-425.
- SCHÜRR D., 1996, « Karisch „Mutter“ und „Vater“ », *Die Sprache. Zeitschrift für Sprachwissenschaft* 38, p. 93-98.
- SCHÜRR D., 2000, « Lydisches III: Rund um lydisch „Hund“ », *Kadmos* 39, p. 165-176.
- SIMON Z., 2016, « Bemerkungen zu den karischen Personennamen aus Borsippa », *Res Antiquae* 13, p. 273-280.
- THIRION M., 1979, « Notes d'onomastique : Contribution à une révision du Ranke PN », *Revue d'égyptologie* 31, p. 81-96.
- VERGOTE J., 1983, « Rezension zu E. Edel, *Neue Deutungen keilschriftlicher Umschreibungen ägyptischer Wörter und Personennamen* », *BiOr* 40, p. 598.
- VITTMANN G., 2001, « Ägyptisch-Karisches », *Kadmos* 40, p. 39-59.
- VITTMANN G., 2002, « Ägyptische Onomastik der Spätzeit im Spiegel der nordwestsemitischen und karischen Nebenüberlieferung », in M. P. STRECK et S. WENINGER (ed.), *Altorientalische und semitische Onomastik*, Münster, p. 85-107.
- VITTMANN G., 2003, *Ägypten und die Fremden im ersten vorchristlichen Jahrtausend*, Kulturgeschichte der antiken Welt 97, Mainz.
- WAERZEGGERS C., 2006, « The Carians of Borsippa », *Iraq* 68, p. 1-22.
- WAERZEGGERS C., 2010, *The Ezida Temple of Borsippa, Priesthood, Cult, Archives*, AchHist 15, Leiden.
- WEIDNER E., 1936, « Jojachin, König von Juda, in babylonischen Keilschrifttexten », in F. CUMONT et al. (ed.), *Mélanges syriens offerts à Monsieur René Dussaud par ses amis et élèves*, Paris, p. 923-935.
- WISEMAN D. J., 1966, « Some Egyptians in Babylonia », *Iraq* 28, p. 154-158.
- YOYOTTE J., 2013, *Histoire, géographie et religion de l'Égypte ancienne : opera selecta*, OLA 224, Leuven.
- ZADOK R., 2005, « On Anatolians, Greeks, and Egyptian in "Chaldean" and Achaemenid Babylonia », *Tel Aviv* 32, p. 76-106.
- ZEIDLER J., 1994, « Einige neue keilschriftliche Entsprechungen ägyptischer. Personennamen. Zu weiteren Namen in Jacobsen, CTNMC Nr. 68 », *WdO* 25, p. 36-56.